



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA MURE-ARGENS
ALPES DE HAUTE PROVENCE

04170

Commune de La Mure-Argens

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2026

Salle polyvalente de La Mure-Argens

Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le 10 JUILLET 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de La Mure-Argens, régulièrement convoqué le 6 JUILLET 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur André-Luc BLANC, Maire.

Présents :

ANDRE-LUC BLANC, Christian LOPES, Martine TRAPANI, ALAIN DELSAUX, Anita POULAIN, Yvon CHAILLAN, Christian REBOUL, Charlotte WOODFIELD, SEBASTIEN BERNARD

Représentés :

- Isabelle RAMPON représentée par Monsieur ANDRE-LUC BLANC

Absents et excusés :

Néant

Secrétaire de séance :

Charlotte WOODFIELD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour

*APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JUIN 2026

-ELECTION DU 2EME ADJOINT AU MAIRE

-ACCORD DE PRINCIPE POUR LA RÉFECTION ET LA CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE SUR LA COMMUNE DE LA MURE ARGENS

-DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026-TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE SÉCURISATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DU LAVOIR SUR LA COMMUNE DE LA MURE ARGENS

Date de transmission de l'acte: 16/09/2026

Date de reception de l'AR: 16/09/2026

004-210401360-DE_2026_060-DE

A G E D I

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2026.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2026.
Ce procès-verbal a été adressé à chacun par mail.
Approbation du procès-verbal du 19 juin 2026, approuvé à l'unanimité
Délibération : adoptée à l'unanimité

ÉLECTION DU 2EME ADJOINT.

Le conseil municipal de LA MURE ARGENS a été informé de la démission du deuxième adjoint au maire le 27 mai 2026, entraînant une vacance de ce poste. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour assurer la continuité des fonctions exécutives locales en conservant la parité.

1^{er} tour de scrutin (majorité absolue requise)

Nombre de bulletins : 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste Mme Charlotte WOODFIELD dix voix (10)

- La liste Charlotte WOODFIELD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe au maire : Mme Charlotte WOODFIELD.

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA RÉFECTION ET LA CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA MURE ARGENS

Cette création ne concerne que la partie du haut (voir plan). Cela fait 80 ans qu'il n'y a pas eu de coupe. Cette coupe apportera des finances à la commune. Le choix se porte sur l'ONF qui dispose des compétences techniques et des moyens humains nécessaires pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré décide :

Article 1 : Donner **accord de principe** à la réfection et à la création d'une route forestière sur le territoire de la commune de La Mure Argens, selon les modalités techniques décrites dans l'exposé des motifs.

Article 2 : Déléguer à l'**Office National des Forêts (ONF)** la réalisation des études préalables, la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux, sous réserve de la signature d'une convention fixant les conditions financières et techniques de la réalisation.

Date de transmission de l'acte: 16/09/2026
Date de reception de l'AR: 16/09/2026
004-210401360-DE_2026_060-DE
A G E D I

Article 3 : Autoriser le maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les marchés publics ou accords-cadres éventuels avec les entreprises prestataires.

Article 4 : Prévoir un budget prévisionnel pour ces travaux, dont le montant sera arrêté ultérieurement par une délibération complémentaire, après validation des devis et des études techniques.

Délibération

- **Pour :** 10 (dix)
- **Abstentions :** 0 (zéro)
- **Contre :** 0 (zéro)

DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026-TRAVAUX DE REFECTION ET DE SECURISATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DU LAVOIR SUR LA COMMUNE DE LA MURE ARGENS

Le montant de ces travaux s'élève à 24 950.00€ HT.

Plan de financement :

Travaux de réfection et de sécurisation de la voirie communale Rue du Lavoir : 24 950,00€ HT

Aide du département : Amendes de police 2026 : 12 475,00€ (50%)

Auto-financement : Fonds propres : 12 475,00€

Délibération

- **Pour :** 10 (dix)
- **Abstentions :** 0 (zéro)
- **Contre :** 0 (zéro)

DIVERSES INFORMATIONS :

-Il est envisagé la pose de 2 cuves incendies lors de la création de la route forestière.

-Installation de 3 bornes électriques :

La mure : sur le parking St Joseph et Place Clastre

Argens : 1 borne électrique

-Prochain conseil municipal le 14 septembre 2026 à 18h30.

-Clôture de séance : plus aucune question, la séance est levée à 19h30.

André-Luc BLANC
Président de séance



Charlotte WOODFIELD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/09/2026
Date de reception de l'AR: 16/09/2026
004-210401360-DE_2026_060-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 16/09/2026

Date de reception de l'AR: 16/09/2026

004-210401360-DE_2026_060-DE

A G E D I